

## MYANMAR

### Amnesty International

#### Daw Aung San Suu Kyi est libérée après dix-neuf mois d'assignation à domicile

BULLETIN D'INFORMATION 080/02

Index AI : ASA 16/002/02  
2002

lundi 6 mai

Amnesty International accueille très favorablement la libération de Daw Aung San Suu Kyi, dirigeante de la *National League for Democracy* (NLD, Ligue nationale pour la démocratie). Elle était assignée de fait à domicile depuis septembre 2000 par le *State Peace and Development Council* (SPDC, Conseil national pour la paix et le développement), qui exerce le pouvoir militaire.

*“Sa mise en liberté est le signe d’une évolution très positive de la situation des droits humains au Myanmar, et nous espérons qu’elle sera bientôt suivie par la libération des centaines d’autres personnes maintenues en détention pour avoir défendu leurs positions politiques sans user de violence”*, a déclaré Amnesty International.

*“La communauté internationale doit continuer d’encourager le gouvernement du Myanmar à poursuivre les améliorations apportées à la situation dans ce pays, en matière de droits humains comme dans le domaine humanitaire. Cependant, le peuple birman doit avoir la possibilité de décider de son propre avenir. La liberté d’expression est sujette à de graves restrictions et la plupart des Birmans souffrent des conséquences du mauvais état de l’économie”*, a précisé l’organisation. Amnesty International a recensé environ 280 libérations de prisonniers politiques depuis décembre 2000. Au cours de cette même période, peu d’arrestations à caractère politique ont été signalées. Néanmoins, le Myanmar compte encore, aujourd’hui, environ 1500 prisonniers politiques qui, dans un certain nombre de cas, ont vu leur peine arriver à expiration sans être pour autant libérés. Récemment encore, en novembre 2001, Salai Tun Than, âgé de plus de soixante-dix ans, a été arrêté à Yangon, capitale du pays, parce qu’il avait réclaté de façon pacifique une évolution démocratique. Ce professeur appartenant à l’ethnie chin a été condamné en mars 2002 à une peine de sept ans d’emprisonnement en vertu d’une loi d’exception rédigée en termes vagues. Amnesty International le considère comme un prisonnier d’opinion et demande sa libération immédiate et sans condition. Autre prisonnier d’opinion, Paw U Tun, alias Min Ko Naing, arrêté en mars 1989, est toujours derrière les barreaux. Lors du grand mouvement de 1988 en faveur de la démocratie, il avait été à la tête de milliers d’étudiants qui protestaient contre vingt-six ans de régime militaire, et dont des centaines sont, eux aussi, toujours incarcérés. Il se trouve actuellement dans la prison de Sittwe, dans l’État d’Arakan, et son état de santé est source d’inquiétudes.

#### Contexte

Daw Aung San Suu Kyi et le SPDC ont engagé des pourparlers depuis octobre 2000. Ces discussions sont confidentielles, mais il semble qu’elles en soient encore au stade de l’instauration d’un climat de confiance. Selon une opinion très répandue, la poursuite de ce dialogue était tributaire de la libération d’Aung San Suu Kyi et des centaines d’autres prisonniers politiques. Depuis octobre 2000, le SPDC a autorisé plusieurs délégations internationales à se rendre dans le pays, qui a notamment reçu la visite de Razali Ismael, envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour le Myanmar, de Paulo Sergio Pinheiro, rapporteur spécial des Nations unies sur la situation au Myanmar, et d’une mission de haut niveau de l’Organisation internationale du travail (OIT). Amnesty International se félicite de toutes ces avancées, qui ouvrent la voie, espère-t-elle, à de nouvelles améliorations de la situation des droits humains au Myanmar. L’armée continue toutefois à contraindre des civils à effectuer des travaux forcés, bien que le SPDC ait pris deux décrets qui prohibent cette pratique. Amnesty International a reçu récemment des informations selon lesquelles l’armée capture encore des civils appartenant à des minorités ethniques et les astreint à des travaux forcés non payés dans les zones de lutte contre l’insurrection des États chan, mon et kayin et dans la division de Tenasserim. L’OIT et le SPDC se sont récemment mis d’accord pour qu’une présence de l’OIT soit assurée au Myanmar d’ici juin 2002, ce qui jette les premières bases d’une suppression des travaux forcés.

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d’Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)**